

Royaume-Uni

L'immigration qui avait plus ou moins marqué les dernières années a fortement augmenté en 2014, totalisant 632 000 entrées. Le flux d'émigration égal à 320 000 sorties en 2014 a été analogue à celui de l'année précédente. L'émigration nette de 55 000 citoyens britanniques, comme en 2013, a été plus que compensée par une immigration nette de 367 000 ressortissants non britanniques, soit 98 000 de plus que l'année précédente. Leurs principaux motifs d'immigration étaient en 2014 le travail (44 %) et les études (36 %).

Le nombre de visas de travail (personnes à charge comprises) a baissé de 1 % en 2015 (166 000). La tendance concernant les visas de travail de niveau 1 (Tier 1) (-45 %, soit 5 400 visas en 2015) a contrasté avec celle des visas de niveau 2 (Tier 2) délivrés aux travailleurs qualifiés possédant une offre d'emploi (personnes à charge comprises) et des visas délivrés au titre du niveau 5 (Tier 5) (mobilité des jeunes et travailleurs temporaires) : +2 % dans chaque catégorie, soit 92 000 et 45 000 visas délivrés, respectivement.

Au titre du niveau 2, 59 000 visas ont été délivrés dans le secteur des TIC. Les demandes de visas parrainées pour les travailleurs qualifiés (niveau 2) ont augmenté de 3 % pour atteindre 56 000 en 2015 (demandeurs principaux). Le secteur de l'information et des communications (+3 %) a représenté à lui seul 42 % des demandes de visas parrainées pour les travailleurs qualifiés.

Le nombre de prolongations de séjour pour raisons professionnelles (personnes à charge comprises) a continué de chuter, passant de 88 400 en 2014 à 80 200 en 2015. Parmi ces prolongations, environ 59 000 ont concerné des travailleurs qualifiés (-3 % par rapport à 2014). Parmi les 35 000 prolongations au titre du niveau 2 (demandeurs principaux), quelque 23 400 correspondaient à des visas relevant déjà du niveau 2 (travailleurs qualifiés), 5 600 à des visas accordés aux anciens étudiants et 5 400 à des visas relevant précédemment du niveau 1 – catégorie post-études (désormais inaccessible aux nouveaux arrivants).

En 2015, le nombre de visas d'études a chuté à 210 400 (-4 %), parmi lesquels 15 000 concernaient des personnes à charge. Cette tendance découle des tentatives des autorités de limiter le recours abusif à la voie d'entrée des étudiants. Les demandes de visas d'études parrainées par les universités ont été la catégorie la moins touchée, avec une baisse de 1 % (166 400).

Le nombre d'individus ayant obtenu un permis de résidence permanente au Royaume-Uni, qui avait baissé de près d'un tiers en 2014, a chuté de 14 % en 2015 pour atteindre 90 000 cette même année, soit le niveau le plus bas depuis 2000 (44 % des permis octroyés en 2015 l'ont été pour des raisons professionnelles, 20 % au titre de l'asile, 18 % pour des raisons familiales, soit la moitié de son niveau de 2014).

Selon les données d'Eurostat, 38 900 demandes d'asile ont été déposées en 2015 (personnes à charge comprises), c'est-à-dire 3 % du total des demandes enre-

gistrées dans l'UE28. Ce chiffre a augmenté de 20 % par rapport aux 32 300 demandes enregistrées en 2014. Les trois nationalités les plus représentées (Érythrée, Iran et Pakistan) constituent 28 % du total des demandes. Environ 36 % des décisions prises en première instance étaient positives, contre 51 % dans l'UE28.

Appliquant la plupart des recommandations formulées par le Comité consultatif sur l'immigration, le gouvernement a débuté la mise en œuvre d'une grande réforme du niveau 2 qui devrait entrer pleinement en vigueur en avril 2017. Afin de diminuer le nombre d'immigrés pouvant prétendre à un visa de niveau 2 (général), le seuil salarial va être porté à 30 000 GBP d'ici à 2017, avec certaines dérogations. Les infirmiers/infirmières des pays hors EEE ont été intégrés à la liste des métiers en tension, mais seront soumis à un test du marché du travail. Toutes les entrées de travailleurs dans le domaine des TIC seront subordonnées à un seuil salarial minimum de 41 500 GBP. Certaines conditions relatives à la prolongation du séjour des personnes percevant un salaire plus élevé seront assouplies à compter d'avril 2017. Hormis quelques exceptions, une taxe de 1 000 GBP par personne et par an (*Immigration Skills Charge*) sera imposée aux employeurs de travailleurs immigrés dans les secteurs qualifiés à compter d'avril 2017.

En septembre 2015, le gouvernement a annoncé qu'il étendait le programme de relocalisation des personnes vulnérables à destination des réfugiés syriens pour réinstaller jusqu'à 20 000 réfugiés à partir des pays voisins de la Syrie au cours des cinq prochaines années. Indépendamment des demandes d'asile au Royaume-Uni, une concession temporaire qui permet aux Syriens déjà présents sur le territoire britannique de demander une prolongation de leur visa ou de changer de catégorie de visa a été prolongée jusqu'en février 2017.

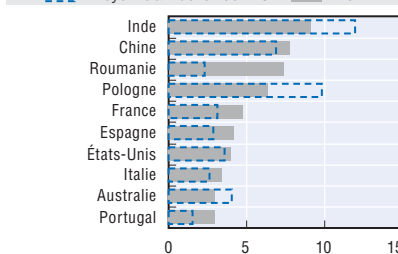
Pour encourager l'intégration des immigrés, le gouvernement a annoncé en janvier 2016 que les partenaires et parents originaires des pays hors EEE devaient désormais, dans le cadre de la procédure de regroupement familial, réussir un test de compétences en langue anglaise correspondant au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues afin de prolonger leur séjour au Royaume-Uni. Ils doivent réussir un test de compétences préalablement à leur entrée sur le territoire correspondant au niveau A1 du Cadre européen pour obtenir un visa, ou un test de niveau B1 pour avoir le droit de s'installer sur le territoire. La nouvelle exigence de niveau A2, qui ne sera pas appliquée avant octobre 2016, leur permettra d'obtenir, après deux ans et demi passés au Royaume-Uni, l'autorisation de poursuivre la procédure d'installation de cinq ans.

Pour en savoir plus


www.gov.uk/government/collections/migration-statistics
www.ons.gov.uk

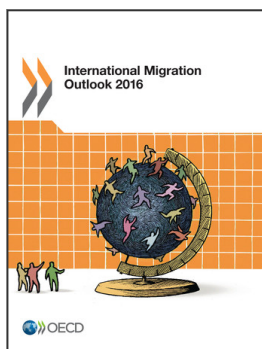
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ROYAUME-UNI

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
					2004-08	2009-13	2014
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	6.8	7.5	6.4	7.9	7.4	6.8	504.0
Sorties	2.6	3.0	2.7	2.7	2.9	2.9	171.0
Entrées d'étrangers par catégorie	Milliers		Distribution (%)		10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers 		
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2013	2014	2013	2014			
Travail	84.0	79.2	28.9	25.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	64.7	64.4	22.3	20.7			
Humanitaire	21.3	17.2	7.3	5.5			
Libre circulation	98.3	128.2	33.8	41.2			
Autres	22.3	22.4	7.7	7.2			
Total	290.6	311.5	100.0	100.0			
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne 2009-13			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	124.0	211.0			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	56.6	16.7			
Travailleurs saisonniers	15.7	19.5			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	20.4			
Autres travailleurs temporaires	202.6	97.8			
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.4	31 260
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	7.2	8.1	7.0	8.1	7.4	7.3	524.0
Accroissement naturel	2.3	3.9	3.2	3.2	2.8	3.7	207.1
Solde migratoire et ajustements statistiques	4.9	4.2	3.8	4.9	4.5	3.6	316.9
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers
<i>En % de la population totale</i>							
Personnes nées à l'étranger	9.4	11.5	12.3	13.2	9.9	11.8	8 482
Population étrangère	5.1	7.4	7.8	8.7	5.8	7.5	5 592
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	5.7	4.5	4.3	2.5	4.9	4.3	125 653
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.6	73.8	74.8	76.4	77.2	74.2	
Hommes nés à l'étranger	72.3	76.2	77.7	78.9	75.2	76.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	66.8	65.4	67.0	68.4	66.7	66.0	
Femmes nées à l'étranger	55.8	58.1	58.5	60.6	56.3	57.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.8	9.0	8.4	6.6	5.4	8.7	
Hommes nés à l'étranger	7.5	7.7	7.2	6.1	7.2	8.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.8	6.8	6.7	5.5	4.3	6.8	
Femmes nées à l'étranger	7.1	8.5	9.9	8.2	7.5	9.4	

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394969>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Royaume-Uni », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-44-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.